

La délibération une clef pour penser autrement l'économie: l'exemple de l'économie solidaire

Dacheux, Eric; Goujon, Daniel

Veröffentlichungsversion / Published Version

Zeitschriftenartikel / journal article

Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Dacheux, E., & Goujon, D. (2015). La délibération une clef pour penser autrement l'économie: l'exemple de l'économie solidaire. *ESSACHESS - Journal for Communication Studies*, 8(2), 227-248. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-46887-6>

Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter einer CC BY-NC Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier: <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/deed.de>

Terms of use:

This document is made available under a CC BY-NC Licence (Attribution-NonCommercial). For more information see: <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0>

La délibération une clef pour penser autrement l'économie : l'exemple de l'économie solidaire¹

Professeur des universités Eric DACHEUX
Communication et société (EA 4647)
Clermont université (Université Blaise Pascal)
FRANCE
eric.dacheux@univ-bpclermont.fr

Maître de conférences Daniel GOUJON
UMR-5600 Environnement-Ville-Société, laboratoire ISTHME
Université Jean Monnet (IUT de Roanne)
FRANCE
daniel.goujon@univ-st-etienne.fr

Résumé : La délibération est souvent ignorée par les économistes. Pourtant, l'économie solidaire place la question démocratique au cœur de ses pratiques économiques. Comprendre les activités relevant de l'économie solidaire demande donc de renouer le fil de l'économie et du politique, de revenir, en un mot, à une économie politique (première partie). Dans ce cadre, nous nous proposons de montrer la spécificité de l'économie solidaire qui est souvent masquée par l'appellation juridique « Économie sociale et solidaire » (deuxième partie). Or, comprendre cette spécificité permet de mettre en lumière une diversité théorique souvent méconnue – celle des recherches sur l'économie solidaire - qui offre des pistes permettant de renouveler profondément l'étude de l'économie. C'est, en tout cas, la thèse que nous nous efforcerons de démontrer dans une troisième et dernière partie en voyant comment une critique communicationnelle de la délibération habermassienne permet de développer une conception de l'économie bien éloignée de la conception dominante.

Mots-clés : délibération, économie solidaire, démocratie, paradigme

¹ Ce papier inédit est la base théorique d'un livre en préparation synthétisant quinze ans de recherches. C'est pourquoi, il reprend, coupe, amplifie et, surtout, unifie dans un cadre conceptuel commun divers articles ou communications consacrés à l'économie solidaire, à la délibération ou à la théorie démocratique.

Deliberation a key for rethinking economic: the example of the solidarity economy

Abstract: What is solidarity economy? This question, central, allows keeping the question of the scope of the economy. So, this text tackles, in a more global approach of deconstruction of the orthodox economics and the construction of one new paradigm of solidarity economy, the deliberalism. To understand this approach it is necessary to return to our starting point: the economics is one of the components of the democratic society (the two others being politics and symbolism). From then, the economics is not any more a mathematical science studying the allocation of the rare resources, but a social science analysing the monetary exchanges. In this theoretical frame, the diversity of the researches in solidarity economy is an asset. This diversity opens heuristic tracks allowing renewing profoundly the socio economic analysis.

Keywords: deliberation, solidarity economy, democracy, paradigm

Introduction

Il y a déjà dix ans, dans un article intitulé « La délibération dans la théorie économique », Guillaume Hollard se demandait pourquoi le concept de délibération, si présent dans les réflexions sur la démocratie, était si peu pris en compte par les économistes orthodoxes s'intéressant aux politiques publiques. Sa réponse était claire « [...]la théorie économique opère une coupure entre l'individu et son environnement, dans la mesure où les préférences individuelles sont fixées indépendamment de l'environnement et ne sont pas modifiées par celui-ci [...]» (Hollard, 2004, p. 187). Or, s'intéressant aux initiatives développées par des citoyens pour s'adapter ou faire évoluer leur environnement (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne, Systèmes d'Echanges Locaux, ressourceries, monnaies locales, etc.), les recherches portant sur l'économie solidaire combattent, de fait, cette coupure épistémologique entre individu et environnement. Du coup, les recherches sur l'économie solidaire, en soulignant l'importance de la co construction d'offre et de demande de biens et de services dans un « espace public de proximité » (Laville 2010) ouvrent des pistes de réflexion permettant de réconcilier théorie politique et théorie économique et, ainsi, permettent de réintégrer le concept de délibération dans la compréhension de l'économie. C'est, en tout cas, la thèse que nous défendons dans ce texte qui se développera en trois temps. Premier temps, inscrire l'analyse des activités économiques dans leur contexte, c'est-à-dire pour l'Union européenne, la société démocratique. Deuxième temps, mettre en lumière, dans ce cadre d'analyse, les différences entre économie sociale et économie solidaire. Troisième temps, montrer qu'une critique, basée sur les sciences de l'information et de la communication, de la conception habermassienne de la délibération ouvre des pistes de recherches heuristiques aux chercheurs en sciences sociales désireux de penser ensemble le politique et l'économique. Précisons quatre éléments avant d'entrer dans le vif du sujet. Premièrement, d'un point de vue épistémologique, ce travail s'inscrit résolument dans une pensée de la complexité invitant le chercheur à assumer sa part de

normativité². Dans notre cas, nous défendons l'idée que la conception orthodoxe de l'économie³ a montré ses limites. Deuxièmement, même si nous sommes pleinement conscients de son hétérogénéité (monétarisme, ordo-libéralisme...), le vocable de « néolibéral » que nous employons fait référence à un appauvrissement idéologique du libéralisme⁴, faisant du marché le seul garant de l'optimum social. De même, le terme « néoclassique » renvoie ici au noyau conceptuel servant de base à la formalisation de l'économie initiée par les marginalistes et repris aujourd'hui, par les tenants de l'approche orthodoxe. Troisièmement, notre réflexion se centre sur l'Union européenne qui est le contexte culturel et la réalité sociale à laquelle se réfèrent nos analyses qui ne prétendent donc pas embrasser une totalité universelle qui nous semble hors d'atteinte. Quatrièmement, au niveau théorique, nos recherches se veulent résolument interdisciplinaires. Elles entendent articuler trois domaines du savoir généralement disjoints : les sciences économiques, la philosophie politique et les sciences de la communication afin de construire un cadre d'intelligibilité novateur bien que partiel⁵.

1. Renouer avec l'économie politique pour insérer l'analyse économique dans le contexte de nos sociétés démocratiques

La science économique possède une dimension performative (Callon, 2006) : elle offre une représentation de la société qui nourrit les représentations sociales des acteurs (dirigeants, syndicalistes, militants, etc.). Dans une société réflexive comme la nôtre (Giddens, 1994), il importe donc que la pluralité des recherches en économie puisse ouvrir de nouveaux horizons de pensée ne limitant pas l'économie aux arbitrages de marché. Dans cette perspective, deux voies épistémologiques nous semblent heuristiques : revenir à une économie politique (1.1), insérer cette économie politique dans une réflexion plus large sur la nature du vivre ensemble dans les sociétés démocratiques (1.2).

² Loin du positivisme, nous pensons, avec Edgar Morin, que le chercheur participe à la réflexivité du social, justement en développant une argumentation rationnelle qui explicite ses préférences normatives (ici, l'économie solidaire) de manière à favoriser une lecture pleinement critique du travail proposé (Hermès, 2011).

³ Par approche orthodoxe de l'économie, nous entendons la synthèse réalisée par Samuelson qui se retrouve sous une forme simplifiée dans, « Economie » (1953). Bien entendu, il existe de nombreuses approches différentes à l'intérieur de cette synthèse mais il nous semble qu'il existe un noyau dur qui n'est pas remis en cause : la définition de la science économique comme une science (formelle et explicative) de l'allocation efficiente des ressources rares.

⁴ Nous distinguons le néolibéralisme - interprétation moderne du libéralisme originel qui postule l'autorégulation économique comme seule source du bien-être collectif - du libéralisme proprement dit qui, pour nous, est un cadre normatif du vivre ensemble (un régime de justification du système capitaliste), conjuguant de manière articulée préceptes politiques, économiques et symboliques, comme nous le détaillons plus loin.

⁵ Bien entendu, comme le signalent différents auteurs (Morin, 2006 et Corcuff, 2012), l'interdisciplinarité ne peut pas embrasser l'ensemble des disciplines scientifiques, il ne s'agit pas de vouloir rendre compte de la totalité du social mais d'essayer de mettre en lumière sa complexité.

1.1. *Renouer les liens entre économie et politique*

La coupure épistémologique entre sciences économiques et science politique est un obstacle important aux changements des représentations sociales de ce qu'est l'économie. En effet, si la coupure analytique proposée par H. Arendt (1983) entre le politique et l'économique permet de réfléchir aux spécificités de chacune de ces sphères, elle ne rend pas compte de manière satisfaisante de la réalité empirique où les imbrications entre ces deux sphères sont étroites (du mouvement mutualiste aux entreprises publiques, en passant par les appels d'offres de l'administration). De même, elle entérine une schizophrénie paralysante entre un citoyen doté du droit de définir l'intérêt général et un salarié contraint d'exécuter les décisions prises sans lui. Enfin et surtout, elle ne permet pas d'analyser la crise actuelle qui n'est pas uniquement financière et industrielle mais aussi politique (recherche de nouvelles modalités d'intervention des Etats) et symbolique (difficile conception d'un nouveau modèle de société plus durable et moins inégalitaire). A ce sujet, nous pouvons formuler trois idées invitant, dans l'Union européenne, au dépassement des paradigmes anciens.

Première idée : la césure entre politique et économique conduit à penser la régulation économique en dehors de son cadre démocratique. La politique économique ordo-libérale actuellement à l'œuvre dans l'Union européenne, s'appuie sur la force de son cadre normatif : le libéralisme. Or, la force de cette vision singulière du vivre ensemble, provient, justement, de l'articulation cohérente de trois éléments : une théorie politique de la démocratie (le libéralisme politique), un principe de régulation simple de l'économie (la concurrence), une vision symbolique convergente avec ces deux éléments (le positivisme utilitariste des Lumières). Cette congruence entre politique, économique et symbolique explique, à nos yeux, la vigueur et la persistance dans le temps de cette construction idéologique. Construction qui possède pourtant une faiblesse conceptuelle forte : la séparation entre le citoyen (individu jouissant de droits) et l'agent économique (individu soumis aux lois du marché). De ce fait, la sphère économique qui bénéficie pourtant du principe fondamental de la démocratie libérale (la liberté individuelle de choisir) échappe aux règles de la démocratie : ce ne sont pas les hommes qui donnent des lois à l'économie, mais l'économie qui impose sa loi naturelle (la libre concurrence) aux hommes.

Deuxième idée : à l'époque actuelle, renouer les liens entre économie et politique réclame une prise en compte du symbolique. Dans l'acception la plus courante, le symbolique est ce qui donne sens à la société (Tarot, 2003). Plus précisément, le symbolique est la société qui se comprend elle-même, qui prend conscience d'elle-même. Mais si le symbolique fonde un ordre propre, les symboles ne renvoient pas uniquement à un référent, mais s'articulent les uns aux autres dans un réseau complexe de significations. Le symbolique est donc un réseau de significations que l'individu va intérioriser au cours de la socialisation, une structure sociale inconsciente qui va déterminer sa manière de comprendre le monde. Une telle définition a l'avantage de souligner la persistance du symbolique dans nos sociétés. Cependant, comme le relève justement Castoriadis (1975), cette approche classique a tendance à

figer le social, à soumettre l'individu à des structures symboliques qui lui échappent et le déterminent entièrement. C'est pourquoi, notre vision du symbolique (la circulation et l'opposition des discours de sens, en un mot, la construction conflictuelle des croyances sociales) est différente, plus dynamique. Le symbolique résulte d'une tension permanente, faite de conflits récurrents et d'emprunts réciproques entre deux pôles opposés : le pôle autonome du symbolique constitué de constructions immanentes (science, idéologie, utopie, etc.) et le pôle hétéronome composé de constructions qui font référence à la transcendance (religion, cosmogonie, mythologie, etc.) (Dacheux, 2008).

Troisième idée : pour ouvrir de nouvelles perspectives théoriques, il convient d'opérer une nouvelle articulation entre économique, politique et symbolique qui ne postule pas une différence de nature entre régulation économique et régulation démocratique. Si l'on conserve la congruence intellectuelle entre les trois dimensions du social qui fait la force du libéralisme tout en renonçant à la séparation qu'il opère entre démocratie et économie, on débouche sur de nouvelles perspectives théoriques permettant de construire un nouveau paradigme économique. C'est ce qu'avait très bien compris, Karl Polanyi, qui dans *La grande transformation* (1983) comme dans ses *Essais* (2008), insiste sur la notion d'encastrement : « *En règle générale, l'économie de l'homme est immergée dans ses relations sociales* » (Polanyi, 2008, p.524). Comme le souligne F. Dourson (2009), cette notion d'encastrement recèle trois dimensions : la non séparation (l'économie n'est pas une sphère isolée des autres sphères sociales), la hiérarchisation (le marchand est subordonné à l'économique lui-même subordonné au social), l'imbrication (le social contient l'économique qui contient le marchand). Autrement dit, en ce début de vingt et unième siècle, pour penser un nouveau paradigme économique, il faut l'inscrire dans une conceptualisation plus globale, celle multidimensionnelle des sciences sociales, qui enchâsse l'économie dans le cadre de la société démocratique.

1.2. Réinsérer l'économie politique dans l'étude des sociétés démocratiques

Renouer avec la notion d'économie politique ce n'est pas, pour autant, forcément renoncer à la scientificité de l'étude de l'économie, mais inscrire cette dernière dans une épistémologie autre que positiviste, par exemple, une épistémologie de la complexité. En effet, si, dans une perspective positiviste défendue par K. Popper (1973), le chercheur et la réalité sont deux éléments distincts, dans une épistémologie de la complexité (Morin, 2006), les scientifiques participent à la construction de la réalité qu'ils entendent décrire. Les sciences sont produites par des acteurs ayant des convictions. Convictions que l'observateur peut tenter de mettre entre parenthèses, mais qui resurgissent inévitablement puisque l'observateur ne peut pas faire totalement abstraction du sujet. Dans cette vision épistémologique, le chercheur ne peut échapper ni à ses partis pris normatifs ni au cadre culturel dans lequel il vit. Par contre, il doit les expliciter (Corcuff, 2012). C'est ce que nous allons faire maintenant en pro-

posant notre définition de la société démocratique, puis celle de l'économie, la seconde étant une composante à part entière de la première.

La société démocratique : une société autonome régulée par la délibération dans l'espace public. Pour les tenants de l'aspect politique du libéralisme, la démocratie est un régime politique marqué par le libre choix individuel des gouvernants. Pourtant la démocratie est plus qu'un régime politique, c'est une manière singulière de vivre ensemble, une société particulière. Comment caractériser cette singularité ? Par la tension entre liberté et égalité répond Tocqueville (1835). Par l'autonomie, complète Castoriadis (1975). Pour cet auteur, la société démocratique ne cherche pas ses règles de gouvernance dans une extériorité (Dieu ou l'Histoire), mais en elle-même. Ce sont les hommes qui font les lois qui les gouvernent, chacun participe au gouvernement de tous. Mais si l'adjectif démocratique est maintenant éclairci, reste à préciser ce que nous entendons par « société ». Nous pensons, à la suite de Fernand Braudel (1980), que la société est « l'ensemble des ensembles », un jeu d'alliances et d'oppositions entre des systèmes ayant leur logique propre. Dans la conclusion générale de « Civilisation matérielle et capitalisme », Braudel distingue trois systèmes : « De ces diverses hiérarchies sociales – celles de l'argent, celles de l'État, celles de la culture – qui s'affrontent et se soutiennent au demeurant, laquelle tient les premiers rôles ? » (Braudel, 1980, t. 3, p. 540). C'est pourquoi, dans cette perspective théorique, toute société humaine résulte de l'interaction conflictuelle entre trois ordres fondamentaux : l'économique (la mise en valeur des ressources), le politique (l'élaboration des normes) et le symbolique (la construction du croire). Ce qui démarque la démocratie moderne des sociétés précédentes, ce sont donc deux éléments. D'une part, une interaction antagoniste particulière entre ces trois ordres qui fait, à un moment particulier de l'histoire, surgir un espace public⁶. D'autre part, une nouvelle régulation de cette interaction antagoniste qui, justement, se joue désormais, en grande partie, dans l'espace public. L'espace public est donc l'instance propre à la démocratie qui permet de réguler cette dernière (Habermas, 1997).

L'ordre économique : celui de la valorisation des ressources. Une ressource est « un moyen permettant de se tirer d'embarras » selon le *Trésor de la langue française*⁷. Ainsi, dire que l'ordre économique est celui de la valorisation des ressources signifie qu'il est celui du choix d'emploi de moyens naturels, humains et artificiels au service de l'amélioration du bien-être. Cet ordre économique englobe des activités non monétaires, l'autoproduction par exemple, et des activités monétaires ce que nous nommons l'économie. En effet, en partant de la distinction de C. Lefort (1986) entre le politique (l'élaboration de la norme) et la politique (la lutte pour le pouvoir), nous distinguons le symbolique (la circulation du croire) de la symbolique

⁶ Pour simplifier et à titre d'exemple, l'espace public surgit, en France, au XVIII^e siècle, à une époque marquée, entre autres, par la révolution (ordre politique), les Lumières (ordre symbolique) et la naissance du capitalisme industriel (ordre économique).

⁷ *Trésor de la langue française* est un dictionnaire élaboré sous l'égide du CNRS. Il est accessible en ligne : <http://atilf.atilf.fr/>

(l'utilisation des symboles) et donc l'économique (la valorisation des ressources) de l'économie (la valorisation monétaire des ressources). Apportons trois précisions :

1. L'économie est donc définie, dans cette construction théorique, comme étant la sphère de la valorisation monétaire. Cette définition de l'économie (les échanges monétaires) est minoritaire, mais pas isolée. Par exemple, B. Schmitt (1984) ou des membres de l'école de la régulation comme F. Lordon et A. Orléan (2006), font également de la monnaie, le critère d'existence de l'économie.

2. Cette valorisation monétaire ne passe pas forcément par l'utilisation de la monnaie officielle. Un SEL ou une monnaie sociale font, pour nous, pleinement partie de ce que nous appelons l'économie.

3. Si la distinction entre les trois sphères (la politique, l'économie et la symbolique) est très claire, en revanche les limites entre les trois ordres (le politique, l'économique et le symbolique) sont beaucoup plus floues et mouvantes, ce qui explique d'ailleurs les luttes d'influence entre ces ordres. Selon Braudel, l'ordre économique s'impose aux deux autres à partir du XII^{ème} siècle.

Ces définitions de la société démocratique et de l'économie explicitent nos approches normatives et par là même forment un cadre théorique ouvert à la critique des pairs. De plus, cette conceptualisation permet trois choses importantes à nos yeux :

– *Faire de la science économique, une science sociale*⁸. L'ordre économique étant en interaction avec le politique et le symbolique, la science économique ne peut plus être une science du calcul des préférences d'individus rationnels, mais une science sociale cherchant à contribuer à la réflexivité d'une société ouverte et complexe.

– *Rappeler que le mode de régulation spécifique de la démocratie n'est pas la concurrence, mais la délibération dans l'espace public*. Dans une perspective d'économie politique, on ne peut pas séparer *a priori* le monde de régulation politique d'une société de son mode de régulation économique. Le type de société (autoritaire, théocratique, démocratique, etc.) influe sur le régime de justification des règles du jeu économique : dans une société théocratique, les lois économiques sont censées obéir à Dieu ; dans une société démocratique, elles sont censées être le fruit d'une délibération dans l'espace public.

– *Ouvrir la voie à une approche évaluative de l'ordre économique*. Dans une perspective hétérodoxe, les lois économiques ne sont pas uniquement le fruit de la naturalité des marchés. Dans le prolongement institutionnaliste (au sens où A. Caillé

⁸ Dans *Principes d'économie politique* Charles Gide inscrit l'économie politique dans : « un nouveau groupe de sciences, qui s'appellent les *sciences sociales* » (en italique dans le texte) et définit son objet d'étude qui est d'analyser : « parmi les rapports des hommes en société, ceux-là seulement qui tendent à la satisfaction de leurs besoins matériels, à tout ce qui concerne leur bien-être » (Gide 1931, pp. 12-13). Notre travail s'inscrit dans cette vision de l'économie politique mais précise la nature de la société dans laquelle les hommes sont en rapport : la société démocratique.

2008 entend se terme⁹) de cette approche et compte tenu de nos réflexions sur la régulation démocratique, les normes économiques peuvent provenir d'un débat contradictoire entre acteurs. C'est ce que nous appelons l'approche évaluative de l'économie. Le terme « évaluatif » doit être entendu dans ses deux sens. D'une part, l'économie est la mise en valeur monétaire des ressources qui permet leur évaluation. D'autre part, la taille de l'économie et son importance dans la société dépendent de l'évaluation des acteurs (du choix d'étendre ou de restreindre la monétisation aux différentes activités). Ainsi, notre approche ne postule pas la rareté (certains biens peuvent l'être, d'autres non), mais fait de l'organisation collective, conduisant à l'évaluation, le problème clef de la science économique (cf. tableau 1).

Tableau 1. Comparaison épistémologique des approches orthodoxe et évaluative de l'économie

	Orthodoxe	Evaluative
Approche	Positiviste	Complexe
La science économique	Une science mathématique utilitariste	Une science sociale réflexive
L'ordre économique	La valorisation des besoins	La valorisation des ressources
L'économie	La maximisation des utilités	Les échanges monétaires
Le problème central	La lutte contre la rareté des ressources	L'organisation de l'intelligence collective
Le mode de régulation privilégié	L'autorégulation de marché	La délibération collective

⁹ Dans ce texte le terme institutionnaliste ne renvoie pas aux travaux initiés par Veblen et repris par North mais à la définition donnée par A. Caillé : « Toutes les écoles non orthodoxes en économie, ou presque, peuvent être dites institutionnalistes, au moins si l'on entend l'institutionnalisme en un sens suffisamment large et pas trop déterminé (ce qui est connu aujourd'hui sous le nom de néo-institutionnalisme étant un segment de cette vaste école institutionnaliste) » 2008, p. 38.

Dans la lignée de travaux menés dans divers domaines des sciences sociales (mouvement anti-utilitariste, sociologie de la traduction, etc.), notre approche évaluative de l'économie, participe à la remise en cause du « *triple réductionnisme* » de l'approche orthodoxe (Carvalho & Dzimira, 2000) : *réductionnisme marchand* (relations économiques assimilées aux relations marchandes), *réductionnisme utilitariste* (réduction des multiples motivations et raisons du sujet au seul intérêt calculé) et *réductionnisme méthodologique* (individualisme méthodologique). Alain Caillé propose de réunir tous ceux qui partagent cette remise en cause sous le vocable « d'économie politique institutionnaliste » (Caillé, 2008). Or, A. Caillé range explicitement les recherches sur l'économie solidaire dans cette approche institutionnaliste. Voilà qui donne envie de mieux définir ce terme.

2. Comprendre la spécificité de l'économie solidaire

En France, l'étiquette « économie sociale et solidaire » est entrée dans la loi 31 juillet 2014. Ce terme est une appellation stratégique, un énoncé commode pour unifier et donner plus de poids à un secteur divisé et peu visible. Cette volonté de peser dans l'espace public trouve, il est vrai, sa justification dans le fait que beaucoup d'initiatives solidaires prennent les formes juridiques de l'économie sociale (coopératives et associations, principalement). De plus, au niveau international, cette dénomination est utilisée par des réseaux d'acteurs qui, cherchant à se constituer en réseau mondial, ont choisi cette appellation permettant de concilier des appartenances différentes (en particulier, l'économie sociale du Québec et l'économie solidaire et/ou populaire d'Amérique du Sud). L'expression « économie sociale et solidaire » est donc un terme fédérateur permettant à des acteurs différents d'agir ensemble. Mais il ne faut pas confondre étiquette politique et concept théorique. Des auteurs aussi différents que J. Draperi (2011) et J.L. Laville (2010), insistent - le premier à partir de ses recherches sur l'économie sociale, le second à partir de ses travaux sur l'économie solidaire - sur les différences théoriques entre les deux. Ce sont ces différences que nous allons expliciter (2.2), en commençant par définir le terme « économie solidaire » (2.1).

2.1. Vous avez dit économie solidaire ?

Pour les acteurs, l'économie solidaire est un ensemble de pratiques économiques concrètes et un projet politique visant « le lien plutôt que le bien » (Collectif MB2, 2001) : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), Système d'Echanges Locaux (SEL), etc. relèveraient de l'initiative solidaire. Ces initiatives concernent de nombreux secteurs : environnement, services à la personne, technologie de la communication, etc. Pour le dire autrement, l'économie solidaire est une dynamique militante et non un secteur économique précis. Ce sont des « engagements citoyens visant à démocratiser l'économie » (Dacheux & Laville, 2003). Derrière la multiplicité économique des initiatives solidaires, se dessine un projet poli-

tique global qui concerne l'ensemble de la société, une utopie. Il s'agit, simultanément, de renforcer la démocratie représentative en développant la démocratie participative (approfondissement) et de démocratiser la sphère économique (élargissement). Sa force ne réside donc pas dans son poids économique, mais dans sa capacité à articuler, de manière cohérente, les trois dimensions de la société démocratique : le politique, le symbolique et l'économique.

La dimension symbolique de l'économie solidaire. Comme le montre Paul Ricoeur (1997), c'est la confrontation entre utopie et idéologie qui dynamise la démocratie. Or, l'Union européenne une fois la paix réalisée est en panne d'utopie (Dacheux, 2008). Le projet de l'économie solidaire (approfondir et élargir la démocratie) est un projet utopique qui comble ce déficit symbolique. De plus, l'économie solidaire est une utopie en phase avec l'utopie originelle du projet européen. En effet, en rappelant que la coopération est souvent plus efficace que la compétition dans la production et la distribution de biens et de services durables correspondant aux attentes sociales, l'économie solidaire propose une règle du jeu économique qui ne présente plus la contradiction structurelle entre la fin (la paix entre les peuples) et les moyens (la guerre économique de chacun contre tous) qui caractérise l'Union européenne. Mais la paix ne signifie pas seulement absence de guerre entre les classes et entre les nations. Une paix ne peut être durable que si elle est démocratique, c'est-à-dire non seulement désirée mais construite par les citoyens. Dans cette perspective, l'économie solidaire cherche à réconcilier le citoyen, le salarié et le consommateur, en introduisant, au cœur des pratiques économiques, une rationalité démocratique (Floris, 2003). Elle se situe alors en complète opposition avec le principe de gouvernance européenne qui vise à introduire la rationalité économique au cœur même du processus démocratique (Habermas, 2012). Ainsi, l'économie solidaire est une utopie qui, en contestant à la fois le paradigme scientifique néoclassique et le régime de justification du capitalisme (le libéralisme), s'attaque au déficit symbolique qui hante les démocraties de l'Union.

La dimension politique de l'économie solidaire. Dans une perspective habermasienne, l'ordre politique est celui de la construction de la norme, de l'élaboration des règles du vivre ensemble. En démocratie, ces règles sont débattues dans l'espace public (Habermas, 1997). Or, une des caractéristiques centrales des initiatives solidaires est de mettre en place des « espaces publics de proximité » (Eme, Laville, 1994), c'est-à-dire des espaces de paroles où les acteurs concernés (usagers, salariés, pouvoirs publics, etc.) co-construisent l'offre et la demande, co-organisent la production et co-décident du prix et des quantités. Par exemple, dans les CIGALES¹⁰, les cigaliers (des citoyens ordinaires désireux d'utiliser leur épargne à des fins solidaires) discutent du projet entre eux et avec le futur entrepreneur, décident de la hauteur du financement et des modalités d'accompagnement du projet. Il s'agit donc de définir, de manière commune, les normes d'action collective des cigaliers. De plus, ces espaces publics de proximité permettent de publiciser certains besoins sociaux autrefois pris en charge dans le cadre domestique (garde d'enfants, aide aux

¹⁰ Club d'Investissement pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire.

personnes âgées, etc.). Ils contribuent ainsi à faire advenir de nouvelles revendications sociales et animent ainsi la vie politique des pays de l'Union (Fraisie, 2003).

La dimension économique de l'économie solidaire. L'économie solidaire ouvre l'ordre économique lui-même à la pluralité. En développant des activités économiques comme les régies de quartier ou les services à la personne qui hybrident les principes marchands (vente de prestations), publics (subventions) et civils (bénévolat), l'économie solidaire démontre l'existence de la multiplicité des principes économiques qui avaient été mis en avant par l'anthropologie économique. Surtout, en plaçant au cœur de la lutte contre l'exclusion la notion de réciprocité, des initiatives solidaires comme les Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs contribuent à restaurer un horizon d'égalité entre les citoyens. Mais, l'intérêt de l'économie solidaire n'est pas seulement d'ordre microéconomique. L'économie solidaire propose, c'est le troisième point, une réflexion sur la monnaie, comme en attestent certaines initiatives, telles les monnaies locales fondantes. Ces initiatives limitent l'usage de la monnaie à ses finalités premières de financement et de mesure de la production et d'intermédiaire à l'échange, ce qui revient à s'opposer aux pratiques monétaires spéculatives à l'origine de la crise actuelle.

Au final, l'économie solidaire conjugue trois aspects : c'est un militantisme politique qui vise à faire entendre la voix des citoyens dans l'espace public, ce sont des pratiques économiques diversifiées qui se veulent des alternatives concrètes aux entreprises capitalistes, c'est une utopie singulière faisant le pari de plus de démocratie pour surmonter la crise actuelle. Or comme nous l'avons vu dans la première partie à propos du libéralisme, la cohérence de ces trois aspects complémentaires (politique, économique et symbolique) dessine un cadre normatif du vivre ensemble, un régime de justification. De la même, que le libéralisme, en tant régime de justification du capitalisme, s'appuyait sur l'étude empirique du système industriel naissant, l'économie solidaire est le régime de justification d'une démocratie économique reposant sur l'analyse de terrain des initiatives solidaires. Ainsi définie, en quoi l'économie solidaire est-elle différente de l'économie sociale ?

2.2. *Ne plus confondre économie solidaire et économie sociale*

Regroupant des organisations de statuts différents (mutuelles, coopératives, associations), de poids économiques variés (du Crédit Agricole à la petite association d'insertion), dans des secteurs d'activités très diversifiés (de l'agriculture à l'assurance-automobile), l'économie sociale¹¹ est une manière particulière de faire

¹¹ La charte de l'économie sociale rédigée en 1981 par les acteurs, définit le domaine de la manière suivante : « Les entreprises de l'économie sociale fonctionnent de manière démocratique, elles sont constituées de sociétaires solidaires et égaux en devoirs et en droits » (article 1). « Les sociétaires, consommateurs ou producteurs membres des entreprises de l'économie sociale s'engagent librement suivant les formes d'action choisies (coopératives, mutualistes ou associatives), à prendre les responsabilités qui leur incombent en tant que membres à part entière des dites entreprises » (Article 2)

de l'économie et un discours militant que l'on entend dans l'espace public¹². Certes, pour beaucoup d'organisations, l'écart entre les valeurs politiques affichées et les pratiques économiques réelles est gigantesque. Ce que leur reprochent d'ailleurs vivement les tenants de l'économie solidaire. Pourtant, l'économie sociale partage deux grands traits communs avec l'économie solidaire : une racine historique commune, l'associationnisme ouvrier (Frère 2009) et une visée utopique de transformation sociale alternative au capitalisme (Jeantet 2008). Quelles sont alors les différences expliquant les querelles incessantes entre économie sociale et économie solidaire ? Il y a en trois selon nous.

Trois différences. Au delà de la différence en termes de poids économique, on identifie plusieurs divergences théoriques. La première est relative au contexte historique d'apparition et concerne le productivisme. Au moment de sa naissance juridique, l'économie sociale a cherché à produire autrement des biens et des services, mais l'équation « plus de production = plus de richesse collective » n'était pas remise en cause. Les initiatives d'économie solidaire qui se sont développées dans les années 1980 s'inscrivent, quant à elles presque naturellement, dans une critique forte du productivisme. La deuxième différence théorique est liée à la vision du marché. L'économie sociale s'inscrit résolument dans l'économie de marché (Fauquet, 1965), alors que la mouvance la plus radicale de l'économie solidaire, cherche au contraire à s'en extraire, à l'image des réseaux d'échanges de savoirs, par exemple. Ce qui est en jeu, au fond, c'est l'articulation entre marché et démocratie. Dans une perspective chère au libéralisme (politique et économique), l'économie de marché et la démocratie vont de pair. Cependant, dans une perspective plus critique, l'économie de marché conduit inexorablement au capitalisme qui lui-même est un déni de démocratie. Thèse défendue, par exemple, par Karl Polanyi (1983) ou, plus près de nous, par Alain Caillé (2005), deux références très présentes dans la pensée sur l'économie solidaire. La troisième différence porte, quant à elle, sur la finalité poursuivie. Nous ferons nôtre les propos de Jean-François Draperi (2007) qui assure que l'élément clé permettant de caractériser l'économie sociale est « le principe de double qualité » : le producteur et le destinataire du bien et du service sont généralement membres de l'organisation. C'est donc au nom de l'intérêt collectif des membres de l'organisation que sont prises les décisions. Or, si dans la pratique, cet intérêt collectif rejoint souvent l'intérêt général, la finalité d'une organisation de l'économie sociale est, à cause ou grâce au principe de double qualité, l'intérêt collectif. Cependant, la finalité d'une organisation d'économie solidaire est moins l'intérêt collectif de ses membres (qui est bien entendu pris en compte) que l'intérêt général (l'élaboration de règles du vivre ensemble dans des espaces publics de proximité). C'est pourquoi, selon nous, si les mutuelles, les coopératives et les associations d'entraides sont bien dans l'économie sociale, les associations d'intérêt général font,

¹² Ce fut, le cas, lors des élections présidentielles de 2012, de regroupements comme la CPCA ou le CEGES. La Coordination permanente des coordinations associatives est un organe de réflexion et de lobbying du monde associatif qui revendique la représentation de ce dernier. Le Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale est le syndicat employeur de l'économie sociale.

elles, partie de l'économie solidaire, la finalité de ce type d'économie étant d'étendre et d'approfondir la démocratie.

Tableau 2. Economie sociale, économie solidaire : deux réalités distinctes

	Économie sociale	Économie solidaire
Contexte des premières conceptualisations	Le productivisme	La crise écologique
Le rapport au marché	L'inscription dans le marché est nécessaire	L'inscription dans le marché n'est pas toujours souhaitable
Finalité	L'intérêt collectif au nom du principe de la double qualité	L'intérêt général au nom de la démocratie

L'économie sociale et l'économie solidaire sont des réalités empiriques d'un poids économique très asymétrique et reposent sur des conceptions théoriques différentes (cf. tableau 2). Certes, elles ont une origine commune (l'associationnisme ouvrier) et partagent souvent une visée de transformation du capitalisme. C'est pourquoi, il est compréhensible que les acteurs cherchent à se réunir politiquement sous une même bannière. Mais ce qui peut être une force politique s'avère être un obstacle épistémologique si l'on postule l'existence d'une théorie unique (ou pire l'absence de toute théorie) sous le vocable d'économie sociale et solidaire. En réalité, les théorisations de l'économie sociales sont plurielles, comme celles de l'économie solidaire. Mettre en lumière la pluralité de cette dernière nous paraît important pour explorer de nouvelles pistes conceptuelles.

3. L'économie solidaire : une diversité de recherches permettant d'intégrer la délibération dans l'analyse économique

Par sa triple nature, l'économie solidaire oblige le chercheur à penser ensemble le symbolique, le politique et l'économique. Or, c'est cette capacité à rassembler en un tout intellectuellement cohérent ces trois dimensions qui, comme nous l'avons déjà mentionné, a fait la force du libéralisme originel. De là à penser que, à l'image de la « fabrique d'épingles », chère à A. Smith, les initiatives solidaires permettent de conceptualiser un nouveau paradigme, il n'y a qu'un pas. Ce pas a été franchi, au niveau international, par des chercheurs comme A. Dash (2014) et E. Kawano (2012) qui s'efforcent de mettre à jour un idéal type d'économie sociale et solidaire, opposé point à point au paradigme néoclassique. Nous le franchissons aussi à notre

tour en esquissant un nouveau modèle dénommé « délibéralisme ». Avant d'explicitier ce terme (3.2), nous devons, auparavant, montrer de quelle manière ce paradigme en construction prend sa source dans la diversité théorique de l'économie solidaire (3.1).

3.1. *Les richesses théoriques méconnues des recherches en économie solidaire*

Si la pluralité des approches conceptuelles est relativement bien établie pour l'économie sociale (Ferraton 2007, Jeantet 2008), elle reste très peu mise en lumière du côté de l'économie solidaire. C'est pourquoi, nous nous proposons, maintenant d'éclairer cette diversité. En effet, nous pensons que c'est en puisant dans cette variété conceptuelle que l'on peut trouver des pistes nouvelles pour penser l'économie politique en dehors de l'approche orthodoxe mais aussi des approches néoinstitutionnalistes reconnues (Ecole de la régulation et Ecole des conventions). Par souci pédagogique, nous avons regroupé les principales approches de l'économie solidaire en trois catégories : celles, critiques, qui révèlent les limites et les dangers de l'économie solidaire ; celles, pragmatiques, qui analysent ses apports à la compréhension du phénomène économique ; celles, enfin, plus conceptuelles, qui se centrent sur ses promesses théoriques.

Les recherches critiques montrant les limites de l'économie solidaire. Pour simplifier, ces recherches, qui émanent souvent de chercheurs extérieurs au champ, soulignent trois dangers. Le premier est de renforcer le néolibéralisme en facilitant le désengagement de l'Etat. Ainsi, l'insertion par l'économie est accusée de contribuer au « détricotage » du droit du travail, le secteur associatif participerait, quant à lui, au recul du service public en assurant certaines missions à moindre coût et en réduisant le nombre de fonctionnaires en période de déficits publics accrus (Hely, 2008). Le deuxième danger, soulevé par A. Gorz, est que les services à la personne peuvent être appréhendés comme une marche vers la dualisation salariale : les salariés intégrés employant à peu de frais des salariés précaires (Gorz, 1988). Enfin, on retrouve les écrits de S. Latouche qui reproche, avant tout, à l'économie solidaire de participer à ce qu'il appelle : « la colonisation de l'imaginaire ». En effet, en reprenant le terme même « d'économie », l'économie solidaire, à son insu, impose une vision économique du social. Il ne s'agit pas, dit le défenseur de la décroissance, de développer une autre économie, mais de proposer une nouvelle utopie débarrassée de l'économicisation des esprits imposée par la société capitaliste (Latouche, 2004).

Les recherches pragmatiques éclairant la diversité des processus économiques à l'oeuvre dans nos sociétés. Ces recherches sont quantitativement les plus nombreuses. Dans ce type de travaux, on retrouve la vision d'économie plurielle reposant sur la diversité des principes d'échanges économiques (Polanyi, 1983) et l'affirmation d'une approche socio-économique inscrivant l'action économique dans une visée politique (l'émergence d'une citoyenneté participative). Cette approche initiée par J.L. Laville et B. Eme et reprise par les chercheurs du LISE (L. Gardin, L. Fraisse, E. Buccollo, etc.) est certainement la plus connue, à tel point que les per

sonnes extérieures au champ réduisent souvent l'apport théorique de l'économie solidaire à cette conceptualisation. Effectivement, cette approche a permis l'élaboration de notions se démarquant fortement de l'analyse néoclassique comme celle de « solidarité démocratique¹³ » formalisée par J.L. Laville (2010), ou celle de « réciprocité délibérative¹⁴ » que l'on trouve en germes chez L. Gardin (2006). Cependant, cette approche est complétée par de nombreuses autres perspectives théoriques. Parmi ces dernières, on peut relever celle de Jacques Prades, pour qui l'économie solidaire est, avant tout, un ensemble d'actions de résistance temporaires aux tendances dominantes de la globalisation. Cette dernière s'inscrit dans un processus de marchandisation du monde qui est indissociable du développement sans limite des techno sciences. Ainsi, les initiatives solidaires seraient des oppositions concrètes à la domination du marché (Prades, 2000). A l'opposé de cette perspective, on retrouve les vues de V. Aucante (2006), pour qui les innovations sociales portées par l'économie solidaire ouvrent la voie à une réforme nécessaire du capitalisme qui ne prend pas les chemins stériles de la lutte idéologique mais qui, au contraire, emprunte les sentiers pragmatiques d'un développement économique solidaire : elles montrent de manière concrète que l'éthique et la responsabilité ne sont pas incompatibles avec le marché. On le voit, ces approches qui visent à conceptualiser l'économie solidaire à partir des pratiques concrètes sont très diversifiées et ne sauraient être réduites ni aux approches d'économie plurielle qu'elles complètent utilement ni *a fortiori* aux approches canoniques de l'économie sociale.

Les approches symboliques de l'économie solidaire proposant des alternatives. Alors que les approches critiques et pragmatiques élaborent des propositions théoriques à partir de l'observation fine des pratiques concrètes, l'approche symbolique se centre, avant tout, sur l'apport de l'économie solidaire à l'imaginaire politique de nos sociétés (approche émancipatrice) et aux pistes de renouvellement théorique qu'elle porte (approche paradigmatique). Il s'agit de prendre au sérieux le discours utopique de l'économie solidaire puisque l'utopie est une « forme de subversion sociale » (Ricoeur, 1997) capable de remettre en question l'ordre politique, mais aussi l'ordre scientifique (Corcuff, 2012). Dans la perspective émancipatrice, on retrouve une première sensibilité, marquée par les travaux de Proudhon, que nous qualifierions de « libertaire », incarnée par les travaux de B. Frère (2009) et de P. Corcuff (2012) : l'économie solidaire est un moyen de réaliser (ici et maintenant) et de faire advenir (demain dans tous les pays de l'Union) une démocratie « sociale libertaire ». Cette visée normative, peut être parce qu'elle prend sa source dans une sociologie pragmatique, s'ancre dans une réflexion méthodologique poussée qui, rejetant dos à dos l'individualisme méthodologique et le holisme, propose une nou-

¹³ En opposition à la solidarité mécanique qui est subie et à la solidarité philanthropique qui enferme celui qui reçoit dans la dette, la solidarité démocratique est volontaire et égalitaire.

¹⁴ Dans l'ouvrage cité (Gardin, 2006), l'auteur utilise le terme de « réciprocité multilatérales » qui « associent des acteurs hétérogènes variés, usagers, salariés ou bénévoles, tout en les plaçant dans une situation symétrique » p. 48. Cependant, comme ces actions de réciprocités multilatérales s'originent, le plus souvent, dans un espace public de proximité, nous pensons, suite à un échange informel avec J.L. Laville, que le terme « réciprocité délibérative » rend compte plus adéquatement de la pensée de l'auteur.

velle approche : le relationnalisme méthodologique¹⁵. Une deuxième sensibilité met davantage l'accent sur la crise écologique actuelle. On retrouve, là, les travaux de G. Azam (2010) et P. Viveret (2003). L'économie solidaire est perçue comme l'un des moyens de lutter contre la démesure du capitalisme mondial, de relocaliser une économie durable dans le cadre d'une société post-capitaliste placée sous le signe de la « sobriété heureuse » (Viveret 2009). Concept qui nous semble pertinent car il permet de concilier quatre éléments clés : les exigences de la fin des gaspillages portées par les tenants de la décroissance, la nécessité d'accroître les biens et les ser

vices de ceux qui n'ont rien, la recherche d'un indicateur participatif donc débattu dans l'espace public et non d'un indicateur technocratique s'imposant à tous (le PIB), une vision sociale hédoniste bien éloignée des tristes pistes ascétiques offertes par la convivialité chère à Illich (1973). Ces deux tendances émancipatrices (libertaire et écologique) poursuivent les travaux pionniers de G. Roustang et B. Perret, qui, à partir d'une critique de la science économique orthodoxe et d'une volonté de restaurer un nouvel « imaginaire social » (G. Roustang, 2010), permettent d'inscrire l'économie solidaire dans une mission de résistance à la monétisation¹⁶ des activités et dans un programme de restauration de l'autonomie productive des personnes, que G. Roustang nomme « autoproduction ». Vision conceptuelle réclamant l'instauration d'un nouveau paradigme qui nourrit aussi le « délibéralisme ».

Tableau 3. L'économie solidaire : une richesse théorique offrant un nouveau regard sur l'économie

	<i>Economie libérale</i>	<i>Economie solidaire</i>	<i>Auteur</i>
Capitalisme	Le processus économique qui garantit la démocratie	Un processus qui sape la démocratie	J. Prades
Méthodologie	Individualisme méthodologique	Relationnalisme méthodologique	P. Corcuff
Le fondement de l'ordre social	Le contrat	La solidarité démocratique	J.L. Laville
La solution à la crise et au problème économique central	La croissance	La sobriété heureuse	P. Viveret
La modalité principale de l'échange	L'intérêt égoïste	La réciprocité délibérative	L. Gardin
La production	Vise toujours le profit (l'ordre de la marchandise)	Au delà des lois du capital et de la marchandise (autoproduction)	G. Roustang

¹⁵ L'individu, comme l'institution sociale, est appréhendé comme étant le nœud de relations qui le constitue (cf. Corcuff, 2012).

¹⁶ « Désormais, la contestation du capitalisme libéral n'a guère d'avenir si elle ne se donne pas à la fois comme horizon et comme méthode, la résistance de la société civile à la monétarisation des rapports sociaux » (Perret, 1999, p. 296)

3.2. *Réconcilier théories économiques et théories démocratiques : le délibéralisme*

Nous l'avons vu, le concept d'économie solidaire est abordé sous des angles théoriques différents. Ces différences sont un frein à une synthèse théorique consensuelle de l'économie solidaire, mais elles sont aussi, la source d'un réservoir théorique offrant une large panoplie conceptuelle à tous ceux cherchant à renouveler l'approche de l'économie (cf. tableau N°3). Cette hétérogénéité théorique n'est, en réalité, guère surprenante, en raison du caractère multiforme des pratiques solidaires analysées. Ces dernières s'inscrivent dans un spectre très large s'étendant de la volonté pragmatique de réinsérer les exclus dans le marché, à des approches utopiques militant pour une société post-capitaliste. Dans la tradition des théoriciens de l'économie sociale, nous partons de ces pratiques pour proposer un modèle théorique. Mais, contrairement à ces théoriciens, nous n'analysons pas les entreprises démocratiques à l'aide des outils de la science économique, mais utilisons les ressources conceptuelles de l'analyse de la démocratie pour comprendre l'économie. Tout comme A. Smith, à son époque, découvrant les lois de marché à partir d'initiatives économiques innovantes (manufacture des épingles), il nous semble possible de nous appuyer sur les initiatives solidaires les plus novatrices (SEL, RERS, AMAP...) pour faire émerger le principe qui les caractérise : la délibération. Encore faut-il préciser ce que nous entendons par délibération...

Critique communicationnelle de la délibération Habermassienne. J.Habermas aboutit au concept de délibération par trois chemins convergents. Le premier, dans la lignée explicite de Rousseau, consiste à penser des procédures permettant aux citoyens d'être, non seulement, destinataires du droit mais de pouvoir aussi se sentir auteurs de ce droit. Or, la participation au débat public donne la faculté au citoyen de prendre part à l'élaboration de la norme qui s'imposera à lui. Le second, inscrit dans une réflexion critique sur la place de l'expert et de la technique dans notre société, fait de la délibération un moyen de reprendre sa vie en main, de lutter contre la dépossession de notre destin par l'idéologie techno-scientifique. Le troisième, ancré dans une réflexion sociologique sur les théories de l'action et une réflexion philosophique sur la raison, vise à rappeler la pluralité de la rationalité. A côté d'une raison individuelle (un agir stratégique), existe une raison intersubjective (un agir communicationnel) qui se déploie, justement, dans la délibération collective. A la rencontre de ces trois chemins, la délibération devient, pour Habermas, le concept central de la démocratie. Comme l'ordre économique est l'un des constituants de la société démocratique, c'est tout naturellement que nous pensons que la délibération doit être au cœur d'une économie démocratique. Cependant, il convient, ici, de marquer notre différence avec les théories habermassiennes en reprenant à notre compte les travaux réalisés en sciences de la communication qui remettent en cause sa vision de la délibération sur trois points essentiels :

– Un, l'égalité des acteurs n'est que formelle, elle n'est pas réelle. Pour intervenir dans un débat, les acteurs n'ont ni les mêmes ressources symboliques ni les mêmes capacités communicationnelles ni le même poids social.

– Deux, une communication à visée politique n'est jamais totalement rationnelle. Même dans une discussion semblant rationnelle, il y a toujours, comme le rappelait Aristote, une part de rhétorique, de mise en sens sensible et émotionnelle visant à renforcer l'impact de l'argument.

– Trois, le langage n'est qu'un élément de la communication. Dans la communication intersubjective, le sens ne provient pas uniquement du logos, des échanges langagiers. La communication non verbale (postures, vêtements, gestes), la situation de communication (disposition des intervenants, dispositifs techniques, etc.) et le contexte (politique, culturel, etc.) sont, eux aussi, producteurs de sens et affectent la compréhension des acteurs.

Il convient donc de préciser notre propos, la délibération (comme pur agir communicationnel) est, en réalité, très peu présente dans la réalité empirique. Par contre, la délibération, entendue comme construction de normes communes à travers la confrontation de points de vue différents portés par des acteurs égaux en droit est un processus très répandu dans l'économie solidaire (Fraisie, 2003). Ce qui justifie que nous utilisions le terme «déliberalisme» pour construire un nouveau paradigme qui s'ancre dans la réalité empirique des initiatives solidaires.

Éléments pour un nouveau paradigme : le déliberalisme. Le terme «déliberalisme» est un jeu de mot qui souligne que la liberté n'est pas l'apanage du libéralisme et qui marque la possibilité de construire un modèle théorique opposé au modèle néoclassique¹⁷. Ce terme inscrit notre démarche dans un cadre théorique interdisciplinaire où la délibération est comprise comme principe régulateur des sociétés démocratiques donc de l'économie de ces sociétés. En effet, les initiatives solidaires démontrent la possibilité pragmatique de produire, distribuer et dépenser, en demandant leur avis aux différents acteurs (entreprises, clients, élus, etc.), c'est-à-dire en assujettissant les variables économiques aux décisions émanant de la délibération collective. En s'appuyant sur ces pratiques empiriques innovantes, il est possible de conceptualiser un nouvel idéal type – le déliberalisme - opposé à l'idéal type néoclassique. Ainsi, à l'image du système capitalisme tirant sa force de la congruence politique, économique et symbolique de son régime de justification (le libéralisme et son avatar actuel le néolibéralisme), la démocratie économique doit pouvoir s'appuyer sur la conjugaison de trois éléments trop souvent séparés dans les études académiques : une théorie politique (la délibération), une conceptualisation de l'économie en accord avec ce principe (le déliberalisme) et une vision symbolique articulant ces deux premiers éléments (la pensée complexe). Nous cherchons donc, tout simplement, à tirer les conséquences logiques de l'application de ce principe de régulation démocratique à l'ordre économique à la lumière des avancées conceptuelles des recherches sur les initiatives solidaires. Autrement dit, l'idéal-type, en construction, de déliberalisme résulte de la synthèse du cadre épistémologique schématisé dans le tableau N°1 et des concepts des recherches en économie solidaire

¹⁷ Le préfixe « dé » désigne ici une négation comme dans les verbes lier et délier.

qui nous semblent les plus heuristiques présentés dans le tableau 3. Synthèse présentée, ci-dessous, dans le tableau 4.

Tableau 4. Deux idéaux-types opposés

	Paradigme néoclassique	Délibéralisme
Épistémologie	Positiviste	Complexe
La méthodologie courante	L'individualisme méthodologique	Le relationnalisme méthodologique
L'ordre économique	La satisfaction de l'utilité	La valorisation des ressources
L'économie	Les échanges de biens et de services	Les échanges monétaires
La modalité principale de l'échange	L'intérêt égoïste de l'homo oeconomicus	La réciprocité délibérative citoyenne
Le problème central	La lutte contre la rareté des ressources	L'organisation de l'intelligence collective
Le mode de régulation privilégié	L'autorégulation de marché	La délibération collective
La solution à la crise et au problème central	La croissance	La sobriété heureuse
La théorisation de la démocratie	Le libre choix individuel des gouvernants	La participation de chacun au gouvernement de tous
Régime de justification	Le libéralisme	L'économie solidaire

Conclusion

La délibération est un concept clef de la théorie démocratique contemporaine. C'est aussi une pratique au coeur de l'économie solidaire. Celle-ci, est inscrite dans un cadre théorique non encore stabilisé, ce qui en fait sa faiblesse, mais aussi très ouvert, ce qui en fait sa force principale. Ce cadre conceptuel ne cesse de s'enrichir

des innovations portées par les citoyens. Or, ces dernières articulent, en des proportions bien-sûr variables d'une initiative à l'autre, militantisme politique, pratiques économiques alternatives et projet utopique, ce qui conduit le chercheur en sciences sociales à renoncer à une épistémologie classique (positiviste et disciplinaire) au profit d'une épistémologie nouvelle (complexe et interdisciplinaire) ouvrant de nouveaux horizons théoriques. C'est ce que nous nous efforçons de faire en proposant un concept (le délibéralisme) qui, à travers la notion de délibération, propose une nouvelle articulation entre philosophie politique, science de la communication et sciences économiques. Il ne s'agit donc plus ni de séparer économie et politique comme le fait la science économique classique, ni de postuler le primat de l'économie sur le politique comme le font les néo libéraux hayékiens et les marxistes, ni même de penser leur articulation dans un cadre technocratique comme le laisse entendre Keynes, mais de proposer un cadre théorique original permettant d'intégrer l'analyse des pratiques économiques dans l'environnement démocratique contemporain.

Références

- Arendt, H. (1983). *La condition de l'homme moderne*. Paris : Calman-Levy. (1958).
- Aucante, V. (2006). *L'économie peut-elle être solidaire ?* Paris : Parole et silence.
- Azam, G. (2010). *Le temps du monde fini, vers l'après capitalisme*. Paris : Les liens qui libèrent.
- Braudel, F. (1980). *Civilisation matérielle, Economie et capitalisme*, trois tomes. Paris : Armand Colin.
- Caillé, A. (2008). Présentation. *Mauss*. N°30.
- Caillé, A (2005). *(Dé)-penser l'économique*. Paris : La découverte.
- Callon, M. (2006). What does it mean to say that economics is performative ?. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00091596/en/>
- Carvalho, G., & Dzimira, S. (2000). Don et économie solidaire. *La revue du GERFA*. N°1.
- Castoriadis, C. (1975). *L'institution imaginaire de la société*. Paris : Seuil.
- Collectif MB2. (2001). *Pour une économie alternative et solidaire*. Paris : L'Harmattan.
- Corcuff, P. (2012). *Où est passée la critique sociale ?*, Paris : Mauss/La Découverte.
- Dacheux, E. (2008). Pour une définition dynamique du symbolique. *Bulletin de la SFSIC*. n°3.
- Dacheux, E., & Goujon, D. (2011). *Principes d'économie solidaire*. Paris : Ellipses.
- Dacheux, E., & Laville, J.L. (2003). *Économie solidaire et démocratie*. Hermès. n°36. Paris : Cnrs éditions.
- Dash, A. (2014). Toward an Epistemological Foundation for Social and Solidarity Economy. *UNRISD paper*.

- Dourson, F. (2009). La décroissance et l'ESS à la lumière de la théorie institutionnelle de Polanyi in E. Dacheux & D. Goujon. (dir.). *Réconcilier démocratie et économie : la dimension politique de l'entrepreneur en économie sociale et solidaire*. Paris : Houdiard.
- Draperi, J.F. (2011). *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise?*. Paris : Dunod.
- Draperi, J.F. (2007). *Comprendre l'économie sociale*. Paris : Dunod.
- Eme, B., & Laville, J.L. (1994). *Cohésion sociale et emploi*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Fauquet, G. (1965). *Oeuvres complètes*. Paris: Institut d'études coopératives (1935).
- Ferraton, C. (2007). *Associations et coopératives une autre histoire économique*. Toulouse : ERES.
- Floris, B. (2003). Economie solidaire et espace public. *Hermès*. N°36.
- Fraisse, L. (2003). Economie solidaire et démocratisation de l'économie. *Hermès*. N°36.
- Frere, B. (2009). *Le nouvel esprit solidaire*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Gardin, L. (2006). *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'Etat*. Toulouse : Erès. 2006.
- Gide, C. (2000). *Principes d'économie politique*. Paris : L'Harmattan (1884).
- Gorz, A. (1988). *Métamorphoses du travail*. Paris : Galilée.
- Habermas, J. (2012). *La constitution de l'Europe*. Paris : Gallimard.
- Habermas, J. (1997). *Droit et démocratie*. Paris : Gallimard.
- Hely, M. (2008). L'économie sociale et solidaire n'existe pas. *La vie des idées*. <http://www.laviedesidees.fr/L-economie-sociale-et-solidaire-n.html>.
- Hermès (2011). *Edgar Morin aux risques d'une pensée libre*. Hermès. N°60.
- Hiez, D., & Lavillunière, E. (dir.). (2013). *Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire*. Luxembourg : Larcier.
- Hollard, G. (2004). La délibération dans la théorie économique. *Cahiers d'économie politique*. n°47.
- Illich, I. (1973). *La convivialité*. Paris : Seuil.
- Jeantet, T. (2008). *L'économie sociale une alternative au capitalisme*. Paris : Economica.
- Latouche, S. (2004). *La Mégamachine. Raison techno-scientifique. Raison économique et mythe du progrès*. Paris : MAUSS/La Découverte.
- Kawano, E. (2012). Social Solidarity Economy: Toward Convergence Across Continental Divides . *UNRISD paper*.
- Laville, J-L. (2010). *Politique de l'association*. Paris : Seuil.
- Lefort, C. (1986). *Essais sur le politique : xix^e et xx^e siècles*. Paris : Seuil.
- Lordon, F., & Orlean, A. (2006). Genèse de l'État et de la monnaie : le modèle de la potentialité multitudinis . <http://frederic.lordon.perso.cegetel.net>

- Morin, E. (2006). *L'éthique*. Paris: Seuil.
- Perret, B. (1999). Les nouvelles frontières de l'argent. Paris : Seuil.
- Polanyi, K. (2008). *Essais*. Textes réunis et présentés par M. Cangiani & J. Maucourant. Paris : Seuil.
- Polanyi, K. (1983). *La grande transformation : Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris : Gallimard. (1944).
- Popper, K. (1973). *La logique de la découverte scientifique*. Paris : Payot. (1959).
- Prades, J. (2000). La nouvelle économie sociale devant ses pièges. in A. Alcoufe. *Efficacité versus équité en économie sociale*. Paris : L'Harmattan.
- Ricoeur, P. (1997). *L'Idéologie et l'Utopie*. Paris : Seuil.
- Roustang, G. (2010). Favoriser l'autoproduction, in E. Dacheux & D. Goujon. (dir.). *Réconcilier démocratie et économie : la dimension politique de l'entrepreneur en économie sociale et solidaire*. Paris : Houdiard.
- Samuelson, P.A., & Nordhaus, W.D. (2005). *Economie*. Paris : Economica. (1953).
- Schmitt, B. (1984). *Inflation, chômage et malformations du capital*, Paris : Economica.
- Tarot, C. (2003). Les lyncheurs et le concombre ou de la définition de la religion quand même. *MAUSS*. n°22.
- Viveret, P. (2009). Sortir de la démesure et accepter nos limites.
<http://www.terraeco.net/Sortir-de-la-demesure-et-accepter,7598.html>.
- Viveret, P. (2003). *Reconsidérer la richesse*. La tour d'Aigues : Editions de l'Aube.